

SÉANCE DU MERCREDI 21 JUIN 2017

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Frédéric Lovis (PCSI), président

Scrutateurs : Nicolas Maître (PS) et Brigitte Favre (UDC)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés : David Balmer (PLR), Stéphane Brosy (PLR), Josiane Daepf (PS), Vincent Eschmann (PDC), Yves Gigon (PDC), Quentin Haas (PCSI), Murielle Macchi-Berdat (PS), Pierre Parietti (PLR), Pauline Queloz (PDC), Noël Saucy (PDC), Romain Schaer (UDC), Alain Schweingruber (PLR), Jean-Daniel Tschan (PCSI) et Bernard Varin (PDC)

Suppléants : Yann Rufer (PLR), Valérie Bourquin (PS), Anne-Lise Chapatte (PDC), Josiane Sudan (PDC), Philippe Eggertswyler (PCSI), Fabrice Macquat (PS), Serge Caillet (PLR), Amélie Brahier (PDC), Gérald Crétin (PDC), Jean Lusa (UDC), Michel Tobler (PLR), Monika Kornmayer (PCSI) et Jacques-André Aubry (PDC)

(La séance est ouverte à 13h45 en présence de 59 députés.)

Département de l'intérieur**8. Modification de la loi portant introduction à la loi fédérale sur les allocations familiales (allocations de naissance et d'adoption) (deuxième lecture)**

Au vote, en première lecture, la modification de la loi est adoptée par 49 députés.

Département de l'environnement**9. Arrêté portant ratification de compléments au plan directeur cantonal (fiche 5.10 «Energie hydraulique»)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Fiche 5.10**Principe d'aménagement 1, premier tiret****Commission et Gouvernement :**

- pas d'exploitation : l'exploitation hydroélectrique est, en principe, exclue et il n'y a pas de pesée des intérêts étant donné que l'atteinte portée aux écosystèmes est grave. Des exceptions peuvent être admises sur des seuils existants à potentiel d'utilisation intéressant; les exigences supplémentaires prévues par le principe d'aménagement 4 s'appliquent à ces seuils. Lorsqu'un tronçon de cours d'eau est revitalisé, il est, de facto, exclu de toute exploitation et donc placé dans cette catégorie;

Au vote, cette proposition est acceptée par 56 députés.

Principe d'aménagement 4, dernière phrase**Gouvernement et majorité de la commission :**

Si l'exploitation des sites susmentionnés s'avère inopportune, l'assainissement des seuils au profit de la migration piscicole sera mis en œuvre, selon des modalités à étudier (ouvrage de franchissement, arasement, etc.).

Minorité de la commission :

Si l'exploitation des sites susmentionnés s'avère inopportune, l'assainissement des seuils au profit de la migration piscicole sera mis en œuvre dans les meilleurs délais, selon des modalités à étudier (ouvrage de franchissement, arasement, etc.).

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 43 voix contre 13.

Tous les articles de l'arrêté, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 57 députés.

10. Arrêté octroyant un crédit destiné à financer la réalisation de l'itinéraire cyclable Delémont–Soyhières, mesure no 10 de l'agglomération de Delémont (crédit supplémentaire)

Le groupe UDC demande le renvoi du dossier à la commission, ce qui est refusé par 47 voix contre 8.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 47 voix contre 6.

11. Arrêté octroyant un crédit destiné à financer la réalisation de l'itinéraire cyclable Chevenez–Rocourt–Réclère, secteur Combe de Goule (Chevenez) – limite Réclère (Grandfontaine)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 48 voix contre 1.

12. Interpellation no 877

Géothermie en Haute-Sorne : que va-t-il se passer maintenant ?

Géraldine Beuchat (PCSI)

13. Interpellation no 878

Projet de géothermie profonde : quelle place pour le débat démocratique ?

Loïc Dobler (PS)

Développement des interpellations par leur auteur(e).


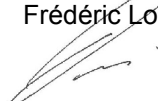
L'auteure de l'interpellation no 877 est satisfaite de la réponse du Gouvernement.

L'auteur de l'interpellation no 878 est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.


La séance est levée à 15.20 heures.

Delémont, le 22 juin 2017

Le président:
Frédéric Lovis



Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître



Annexes : - Motion no 1196
- Postulat no 376
- Questions écrites nos 2914 à 2924
- Motion interne no 129